

ci de déterminer s'il faut rayer certains passages de ses comptes rendus.

M. l'ORATEUR: J'étudierai les remarques du très honorable député.

QUESTION DE PRIVILEGE

L'hon. PETER HEENAN (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Le *Citizen* d'Ottawa a publié ce matin l'entrefilet suivant:

L'hon. William Finlayson, ministre du développement du Nord, a promis aujourd'hui à la législature la tenue d'une enquête sur les accusations portées par Peter Heenan, ancien ministre du Travail dans le gouvernement fédéral, lequel prétend qu'un marchand libéral n'a reçu que \$350 de commandes...

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. HEENAN: Voici la suite de l'article:

...tandis que le marchand conservateur de la même ville du nord a vendu pour \$125,000 de fournitures.

Ce ne sont pas les chiffres que j'ai cités. Les chiffres exacts sont consignés aux *Débats* et si le gouvernement de l'Ontario fait une enquête, je veux qu'il fasse une enquête fondée sur les chiffres que j'ai donnés.

M. l'ORATEUR: L'honorable député peut renvoyer l'Assemblée et le public au compte rendu. Si tous les honorables députés amènent sur le tapis les comptes rendus inexacts de leurs discours prononcés à la Chambre, nous ne pourrions jamais terminer nos travaux.

L'hon. M. HEENAN: Selon cet article, la législature de l'Ontario va faire une enquête et je veux que l'enquête porte sur les chiffres que j'ai donnés ici.

M. l'ORATEUR: Les chiffres donnés par l'orateur sont consignés fidèlement au compte rendu. L'Assemblée ne saurait prescrire à la législature de l'Ontario le genre d'enquête qu'elle doit tenir.

L'hon. M. HEENAN: On me fait dire...

M. l'ORATEUR: Que veut démontrer l'honorable député?

Le très hon. M. BENNETT: Ceci ne saurait passer pour une question de privilège à la Chambre.

L'hon. M. HEENAN: La citation est inexacte.

M. l'ORATEUR: L'honorable député l'a dit et il ne saurait aller plus loin. Il reconnaît l'exactitude du compte rendu des débats.

L'hon. M. HEENAN: Les chiffres que j'ai donnés...

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. l'ORATEUR: Je rappelle l'honorable député à l'ordre! Que l'honorable député comprenne bien que je ne fais allusion à personne à ce sujet, mais quand l'Orateur se lève pour adresser la parole à la Chambre le député qui a la parole doit reprendre son siège. Je rappelle l'honorable député à l'ordre.

L'hon. M. HEENAN: A propos d'une question de privilège, assurément, j'ai le droit de faire une rectification, quand on a mal cité mes paroles dans les journaux ou à la législature.

M. l'ORATEUR: Je croyais comprendre que l'honorable député avait fait sa rectification.

L'hon. M. HEENAN: J'allais la faire.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a dit que les chiffres cités dans l'article ne sont pas exacts, mais il a reconnu aussi l'exactitude du compte rendu officiel.

L'hon. M. HEENAN: Je vais citer maintenant les chiffres exacts.

Le très hon. M. BENNETT: Cela ne saurait faire l'objet d'une question de privilège à la Chambre.

M. l'ORATEUR: L'honorable député s'est expliqué; il doit en rester là.

L'hon. M. HEENAN: Mais...

M. l'ORATEUR: Je rappelle l'honorable député à l'ordre.

L'hon. M. HEENAN: Monsieur l'Orateur...

Quelques VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. HEENAN: J'en appelle contre la décision de l'Orateur.

M. l'ORATEUR: Je n'ai pas rendu de décision, j'ai rappelé l'honorable député à l'ordre.

L'hon. M. HEENAN: J'en appelle de la décision de l'Orateur.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député confond les privilèges de la Chambre avec ceux d'une autre assemblée. A son dire, un journal a publié un compte rendu des délibérations d'une autre Assemblée, et l'article contiendrait des inexactitudes. Le privilège invoqué, c'est celui de rectifier une déclaration faite à la législature, non en cette enceinte. On n'a aucunement mis en doute la véracité des allégations que l'honorable député a faites dans cette Chambre et on ne l'a pas attaqué au point de vue de la Chambre. Cet article de journal a trait à ce qui s'est passé dans une autre législature. Si l'on y avait fausement